



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
14 mars 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2013

3-14 juin 2013, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Égypte (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et leçons tirées	3
III. Programme proposé.	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	8
Annexe	
Résultats et ressources pour l'Égypte (2013-2017)	10
Liste des abréviations utilisées dans le tableau de l'annexe.	15



I. Analyse de la situation

1. Classée « à développement humain moyen » suivant l'indice de développement humain (0,64) et arrivant au 113^e rang de 169 pays d'après l'indice mondial, l'Égypte a connu récemment un taux de croissance élevé de son produit intérieur brut mais cette croissance ne tient pas suffisamment compte des disparités internes. Cela a contribué en partie à la révolution du 25 janvier 2011. Depuis lors, l'Égypte traverse une période de profonde transition. En décembre 2012, un référendum a donné une nouvelle constitution au pays, mais tous les articles de cette constitution ne font pas l'unanimité. Des élections parlementaires ont été organisées et un nouveau cabinet a été formé au printemps de 2013. La situation actuelle rend nécessaire l'établissement d'un consensus sur certaines questions critiques concernant la liberté de la presse; les droits de l'homme et la dignité; la lutte contre la corruption; l'état de droit et le rôle des femmes et des jeunes dans la société; l'inclusion politique; et la responsabilité et la transparence.

2. Au plan économique, l'Égypte a gravement souffert des effets de la révolution. Ses réserves ont fondu de plus de moitié par rapport à leur niveau d'avant la révolution et se situent actuellement à 13 milliards de dollars. En l'espace de deux ans, l'investissement étranger direct a chuté de plus de 50 % (tombant de 4,6 milliards de dollars en 2009-2010 à 2,1 milliards de dollars en 2011-2012), et l'investissement intérieur a considérablement diminué. Comparés à leur moyenne de 7 % de 2006 à 2008, les taux de croissance de 2011 et 2012 (estimés à 2 %) nuisent au bien-être économique, créant des disparités et du chômage. D'après des statistiques récentes, 12,6 % des Égyptiens sont sans emploi, et le chômage atteint jusqu'à 77 % parmi les jeunes et environ 24 % parmi les femmes. Bien que 3,4 % seulement de la population vivent en état d'extrême pauvreté, près de 25,2 % restent en dessous du seuil de pauvreté et un pourcentage égal vivent juste au-dessus de ce seuil. Autrement dit, environ la moitié de la population est vulnérable aux chocs externes, notamment à la hausse de prix des produits alimentaires. Les subventions au carburant et aux produits alimentaires absorbent le gros de dépenses budgétaires qui devraient normalement aller à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux. Bien que l'Égypte soit en passe d'atteindre la plupart des OMD¹, elle souffre encore de graves insuffisances de revenu et de niveau de vie, notamment de lourds déficits en ce qui concerne la pauvreté, l'emploi et la disparité entre les sexes – qui ont encore été accentués par la situation actuelle.

3. La croissance démographique de 2 % et le fait que plus de 90 % de la population vivent sur 10 % du territoire national exercent une pression considérable sur les ressources du pays, notamment sur l'énergie, l'agriculture, l'eau et l'environnement, et menacent de dégrader la qualité des services de santé, d'éducation et autres. Le changement climatique fait peser une grave menace sur les perspectives de développement du pays. L'élévation du niveau de la mer expose les basses terres du delta, qui sont une importante région agricole à grande densité de population, à de fortes inondations. Les effets du changement climatique – désertification, sécheresse et modification des conditions climatiques – pourraient

¹ *Egypt's Progress Towards Achieving the Millennium Development Goals (2010)*, p. 15 [Les progrès de l'Égypte dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2010)].

être lourds de conséquences pour un pays qui tire 95 % de ses ressources en eau du Nil.

II. Coopération et enseignements du passé

Coopération passée

4. Il ressort des conclusions de l'évaluation de 2010 des résultats de l'effort de développement que le PNUD continue d'influer sur la politique nationale et l'allocation des ressources à travers ses rapports nationaux sur le développement humain, ses rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et ses rapports sur le développement humain par gouvernorat. Ces rapports ont eu une influence sur la formulation d'une stratégie nationale de décentralisation et sur l'établissement d'un centre de promotion d'un nouveau contrat social entre l'État et ses citoyens. S'inspirant des expériences du Brésil, du Chili et du Mexique, le PNUD a aidé le gouvernement à mettre au point un modèle de transfert conditionnel d'espèces destiné à mieux cibler les prestations sociales sur les pauvres. Le PNUD a également conçu un système de suivi et d'évaluation afin d'aider le gouvernement à suivre les progrès de la réduction de la pauvreté à travers son programme sur les villages les plus pauvres.

5. Avec l'appui du PNUD, le Fonds social de développement a créé des dizaines de milliers d'emplois pour les femmes et les jeunes en favorisant la création de micro, petites et moyennes entreprises à l'aide de services de microcrédit, de création d'entreprises, de programmes de développement de l'initiative privée et de travaux publics, en particulier pour faciliter la transition. Le PNUD a aidé le gouvernement à établir des codes et des normes pour la construction d'édifices et d'appareils à haut rendement énergétique, ce qui a débouché sur un arrêté ministériel portant apposition obligatoire d'étiquettes indiquant leur rendement énergétique sur les appareils électroménagers.

6. Le PNUD a mis en place un modèle de gestion financière durable des zones protégées de nature à profiter aux communautés vivant dans ces zones. Il a renforcé la capacité nationale d'évaluation de la vulnérabilité de plusieurs secteurs au changement climatique. Il a également joué un rôle de premier plan dans plusieurs programmes communs avec d'autres institutions des Nations Unies actives sur certains problèmes tels que les mutilations génitales des femmes; la gestion des risques climatiques; l'horticulture au profit des populations pauvres; et la chaîne de valeur, faisant fonction d'importante plateforme pour la conclusion d'alliances avec des partenaires nationaux et internationaux. Il a appuyé le gouvernement pour le lancement et la mise en œuvre de plusieurs programmes primés d'information et de communication au service du développement : « télémédecine », e-gouvernement, développement communautaire et alphabétisation. Le PNUD a aidé le gouvernement à se doter de nouvelles capacités, à renforcer les institutions de défense des droits de l'homme et à promulguer une loi frappant les mutilations génitales des femmes de sanctions pénales, et a lancé un mouvement déclarant certains villages exempts de ces mutilations. Au début de la transition, le PNUD a organisé un forum international de haut niveau pour faciliter l'échange de données d'expériences entre décideurs et membres de la société civile d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et apporter un appui au renforcement des capacités des autorités électorales à un stade critique de l'histoire du pays.

Enseignements tirés

7. Sur la base de ces expériences, les principaux enseignements tirés ont trait notamment à la nécessité : d'une programmation intersectorielle, afin de maximiser les résultats et l'impact; de moyens novateurs de prendre des risques, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives dans des domaines du développement encore vierges ou non éprouvés; d'un juste mélange d'appui aux politiques en amont et aux programmes pilotes en aval, afin de permettre d'expérimenter, d'ajuster et de mieux adapter les politiques et les programmes; d'une expansion des stratégies pilotes donnant de bons résultats; d'une focalisation particulière sur les programmes et les actions qui autonomisent les femmes et qui contribuent à combler le fossé entre les sexes; d'une coopération triangulaire Sud-Sud, afin de faciliter l'échange de connaissances et de compétences; d'une expansion des partenariats avec un large éventail de partenaires, y compris le secteur privé, afin de diversifier la base des ressources du PNUD.

III. Programme proposé

8. L'actuel programme de pays est pleinement conforme au Plan décennal national de développement (2012-2022) du gouvernement, au Plan d'aide au développement des Nations Unies, 2013-2017 pour l'Égypte et au plan stratégique du PNUD 2014-2017. Il répond aux enjeux essentiels du développement de l'Égypte² énoncés dans l'analyse de situation, 2010, approuvée par le Conseil des ministres au début de 2011 et actualisée lors de séances de consultations des groupes de travail sur les priorités du Plan d'aide au développement des Nations Unies.

9. Une collaboration étroite avec les partenaires nationaux du développement sera entreprise afin d'atténuer les risques et de répondre à l'évolution des besoins lors de la transition. Par le biais de conseils de politique générale et d'appui aux programmes, le programme de pays visera à promouvoir un développement humain durable, centré sur les éléments les plus pauvres et les plus vulnérables, les femmes et les jeunes. Le PNUD centrera son action sur la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique et la protection de l'environnement, à travers des programmes multisectoriels propres à déboucher sur des résultats dans les domaines économique, social et environnemental. Le programme du pays s'appuiera sur le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud, la comparaison de l'expérience et les partenariats (avec d'autres institutions des Nations Unies, des partenaires nationaux et internationaux et les initiatives mondiales et régionales pertinentes).

10. Le leadership dont a fait preuve le PNUD dans l'établissement des objectifs du Millénaire pour le développement/du rapport sur les objectifs de développement durable et d'autres instruments de dépistage de la pauvreté, son rôle dans la direction de trois programmes communs du Fonds d'affectation spéciale pour les objectifs du Millénaire pour le développement et son appui à l'Égypte afin de faciliter un dialogue sur le programme pour l'après-2015 sont autant de garanties que le PNUD contribuera à l'établissement d'une réponse cohérente afin d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au-delà.

² *Situation analysis: Key Development Challenges Facing Egypt (2010)* [Analyse de situation: les grands enjeux du développement de l'Égypte (2010)].

11. Face aux trois priorités énoncées, le PNUD concentrera son action sur les domaines décrits dans les paragraphes suivants.

12. Le PNUD appuiera les efforts d'atténuation de la pauvreté menés par le gouvernement grâce à une stratégie axée sur la création d'emplois à travers les micro, petites et moyennes entreprises et des programmes de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre, un meilleur ciblage sur les pauvres au moyen de programmes de protection sociale et un suivi de la pauvreté en vue de l'élaboration de politiques fondées sur les faits.

13. En aidant le gouvernement à réaliser le premier objectif du Millénaire pour le développement [voir l'énoncé des objectifs dans l'annexe au document A/56/326] de ramener la proportion des pauvres vivant en dessous du seuil national de pauvreté de 24 à 15 % et de créer des emplois décents – en particulier pour les femmes et les jeunes – dans les zones rurales afin d'aider à effacer les disparités entre régions et entre hommes et femmes, le PNUD concevra des outils et des services destinés à rendre la création de micro, petites et moyennes entreprises plus aisée et plus durable. Ces services comprendront le microfinancement, le microcrédit-bail, les produits financiers islamiques, les services de développement d'entreprise, le renforcement des aptitudes à l'initiative privée et des produits et services pour le groupe socioéconomique le plus grand mais le plus pauvre. Le PNUD élaborera et pilotera également un modèle pour l'intégration des micro, petites et moyennes entreprises dans des chaînes de valeur, en particulier dans le tourisme, les entreprises agricoles et l'industrie.

14. Le PNUD renforcera les aptitudes du Fonds social de développement à mettre en œuvre des programmes de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre, utilisant des cadres et procédés locaux de développement économique afin de maximiser l'utilisation des ressources locales. Son action contribuera en particulier à l'autonomisation et à l'égalité des femmes et des jeunes à travers des interventions telles que cessions d'actifs et habilitation économique locale.

15. Pour aider à mieux cibler les pauvres avec les programmes de protection sociale, le PNUD recherchera des possibilités d'appuyer les programmes de protection sociale (tels que le modèle de transfert conditionnel d'espèces) axés sur les éléments les plus pauvres, les plus vulnérables, les handicapés et les familles ayant une femme à leur tête.

16. En appuyant l'élaboration de politiques fondées sur les faits, le PNUD aidera les institutions nationales à concevoir des outils pour suivre la pauvreté et progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et pour favoriser leur utilisation pour élaborer des politiques équitables et en faveur des pauvres. Le PNUD établira des rapports supplémentaires sur les questions de développement et encouragera les débats de politique générale et l'utilisation des instruments de plaidoyer (tels que les rapports sur le développement humain et un rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement). Il favorisera l'utilisation optimale du système de suivi et d'évaluation qu'il a créé au départ pour suivre les progrès de l'initiative relative aux « villages les plus pauvres ». Le Ministère du Plan et de la coopération internationale et le Centre d'appui à l'information et aux décisions fourniront des données pour la production d'instruments de suivi qu'ils utiliseront pour fixer les priorités nationales concernant les pauvres.

17. En agissant ainsi, le PNUD s'efforcera de renforcer les capacités, de susciter une prise de conscience des lacunes et des besoins et de veiller à produire des politiques et des programmes ayant un impact particulier sur les femmes et les jeunes, en concevant des interventions appropriées à leur intention. Il s'efforcera de tirer parti de l'expérience d'autres pays à travers la coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines de l'intégration à la chaîne de valeur, de la responsabilité sociale des entreprises et des meilleures pratiques, de l'innovation du Pacte mondial dans les domaines de la technologie de l'information et de la communication au service du développement et de la promotion de l'esprit d'entreprise.

18. En aidant à renforcer la gouvernance démocratique, le PNUD appliquera une stratégie à cinq composantes propre à appuyer le gouvernement dans la poursuite de ses objectifs de développement local de a) promotion des droits de l'homme; b) prévention de la corruption; c) prestation efficace et responsable de services publics; d) promotion de la participation politique des femmes et des jeunes; et de e) réponse aux besoins du passage à la démocratie.

19. Le PNUD appuiera la stratégie de promotion de la décentralisation suivie par le gouvernement afin de favoriser le développement local et de répondre aux besoins et aux priorités des citoyens à l'échelon local. En particulier, le PNUD aidera à formuler des stratégies de développement local, aidera le gouvernement à mener à bien les plans d'urbanisation du Caire et d'Alexandrie, et établira un système de suivi et d'évaluation fondé sur des observatoires nationaux et urbains chargés de veiller à une meilleure planification urbaine et à la mise en œuvre du modèle de « villes sûres » en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies. Le PNUD apportera un appui technique à la révision du plan de développement de la zone côtière du nord-ouest, dispensera une aide aux victimes de mines et renforcera la capacité de gestion et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et la gestion des conflits par des interventions plus larges.

20. À travers son appui aux efforts du gouvernement en vue de protéger, promouvoir et faire respecter les droits des éléments les plus vulnérables et d'honorer ses engagements envers les instruments internationaux des droits de l'homme, le PNUD appuiera le renforcement des capacités, la connaissance et la protection dans le domaine des droits de l'homme ainsi que l'intégration des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement supérieur. Il renforcera l'aptitude du Conseil national des droits de l'homme à favoriser le dialogue sur les droits économiques et sociaux et à assurer l'actualisation et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national en faveur des droits de l'homme et des recommandations pertinentes à partir de l'examen périodique universel. Il appuiera les efforts nationaux de lutte contre la mutilation génitale féminine et la traite des êtres humains et de promotion des droits des personnes handicapées et des personnes vivant avec le VIH/sida.

21. Pour favoriser la transparence des mesures prises pour lutter contre la corruption et promouvoir la responsabilité, conformément aux engagements de l'Égypte à l'égard de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le PNUD collaborera avec le Comité national de coordination de la lutte contre la corruption; les organes nationaux de surveillance; le Comité de la transparence et de l'intégrité; le Centre d'appui à l'information et aux décisions; et le Centre égyptien pour la responsabilité des entreprises, afin de prévenir la corruption; de promouvoir

la transparence et l'ouverture au sein de la fonction publique et dans le secteur privé; de mettre en place un cadre national d'indicateurs de la corruption; et de promouvoir un gouvernement ouvert. Le PNUD veillera à renforcer la transparence, l'efficacité et la responsabilité des services gouvernementaux par le biais de services d'information et de communication novateurs; d'e-gouvernement et de mécanismes de plainte efficaces.

22. Le PNUD renforcera les capacités du « centre d'excellence en matière de gestion fondée sur les résultats » au sein du gouvernement afin d'accroître l'efficacité de la planification nationale, le ciblage des efforts de développement et la responsabilité fondée sur les résultats. Il favorisera la modernisation de la justice par la restructuration, l'automatisation, l'accès aux informations juridiques et à l'aide judiciaire; et il appuiera la modernisation du Ministère des transports, de la poste égyptienne et de l'Autorité nationale de réglementation des télécommunications.

23. Pour renforcer la visibilité et l'efficacité de l'opinion, du leadership, de l'engagement civique et de la participation politique des femmes et des jeunes dans le domaine public, le PNUD aidera le Ministère de la jeunesse, le Conseil national des femmes et le centre pour un contrat social du Centre d'appui à l'information et aux décisions à développer les connaissances, les aptitudes, le volontariat et l'engagement des femmes et des jeunes en tant qu'électeurs, candidats, membres et acteurs au sein des structures politiques, législatives et décisionnelles. Le PNUD (avec l'aide d'ONU-Femmes) aidera les autorités nationales à promouvoir l'égalité des droits des citoyens en dotant les pauvres et les femmes des régions rurales de cartes d'identité. Il apportera des améliorations et procédera à des essais pilotes de pratiques innovantes de soutien à la durabilité, à la gouvernance et à l'attribution de franchises sociales aux clubs de jeunesse de différents gouvernorats.

24. Pour renforcer la faculté de réponse des institutions, des lois et des politiques aux besoins immédiats du passage à la démocratie, le PNUD collaborera avec les autorités électorales nationales, y compris l'organe de gestion des élections (dès sa création) afin de renforcer la capacité nationale de gestion et d'administration d'élections transparentes et crédibles. Le PNUD étudiera avec le Ministère de l'intérieur les possibilités de rétablir la confiance entre les citoyens et la police et avec le secrétariat technique du Parlement, celles de renforcer ses fonctions sur la base d'approches inclusives et participatives. Il dispensera une assistance technique et offrira des expériences comparatives dans certains domaines tels que la justice pendant la transition; la transformation du fonctionnement de la police; l'habilitation judiciaire et l'accès à la justice; et l'éducation civique et la concertation démocratique, y compris le soutien au conseil économique et social en formation.

25. Pour aider le gouvernement à réaliser ses objectifs nationaux de développement durable, le PNUD appliquera une stratégie à deux composantes : étudier les possibilités d'adaptation au changement climatique et aider à l'atténuation de ses effets; et promouvoir la création de zones protégées et la conservation de la biodiversité – tout en tenant compte des considérations d'égalité entre hommes et femmes. Le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles sera l'une des principales stratégies utilisées pour l'exécution des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et de protection de l'environnement dans une optique de création d'emplois dans les domaines de

l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, de la gestion de l'énergie et de la gestion durable des ressources naturelles.

26. Dans le domaine de l'adaptation, le PNUD animera un programme conjoint avec les Nations Unies de mise en place de nouvelles mesures d'adaptation au changement climatique dans certains domaines tels que la régulation du débit du Nil; l'adaptation de nouvelles cultures tolérantes au stress; et la promotion de la gestion intégrée des zones côtières afin d'adapter les basses terres du Delta du Nil à la montée prévue du niveau de la mer. À cet égard, le PNUD aidera à piloter des solutions techniques douces pour des systèmes de défense contre la mer. À l'aide d'un rapport sur l'impact socioéconomique du changement climatique, le PNUD s'emploiera à promouvoir l'incorporation des risques liés au changement climatique aux politiques, plans et investissements publics nationaux.

27. Dans le domaine de l'atténuation des effets du changement climatique, le PNUD apportera une assistance technique pour la conversion de 20 édifices publics à des systèmes d'éclairage efficace, conformément à la décision du Conseil suprême de l'énergie. Le PNUD aidera également le gouvernement à promouvoir des projets de Mécanismes de développement propre et à réduire les émissions de gaz à effet de serre au moyen d'initiatives destinées à éliminer les substances destructrices de la couche d'ozone ainsi que des projets dans les domaines des transports, de l'énergie de la biomasse et d'autres techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Le PNUD collaborera avec l'Agence égyptienne chargée des questions d'environnement et le Gouvernorat de Minya pour la création d'une usine de compostage de déchets solides et étudiera les possibilités de création d'un système de gestion des déchets dangereux. L'ouverture de nouvelles perspectives de création d'entreprises génératrices d'emplois selon les principes de « l'économie verte » s'inscrira dans le cadre des projets d'atténuation des effets du changement climatique.

28. À l'appui du programme national de préservation de la nature et de la flore et de la faune sauvages et d'amélioration des conditions d'habitation des communautés voisines, le PNUD aidera le gouvernement à consolider et à développer des initiatives pilotes destinées à assurer la viabilité financière des zones protégées a) en établissant des plans d'activité économique et de gestion pour certaines zones protégées et certains sites classés patrimoine culturel et en créant des cadres législatifs, institutionnels et réglementaires en vue d'accroître le produit du réinvestissement dans des activités de conservation; b) en intégrant la conservation de la biodiversité dans des initiatives communautaires de création de revenus et de réduction de la pauvreté; et c) en renforçant les capacités des unités de gestion de nouvelles zones protégées. Au sein de l'Agence égyptienne chargée des questions d'environnement, le secteur de la conservation de la nature favorisera la viabilité financière et une gestion plus efficace des zones protégées. Le PNUD aidera à renforcer les capacités de cette agence à travers le modèle de viabilité financière des zones protégées.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le programme de pays sera exécuté à l'échelle nationale avec l'appui de partenaires au niveau national et aux niveaux des gouvernorats, selon la modalité nationale d'exécution, sauf pour l'appui électoral qui sera apporté directement par le

PNUD. D'autres modalités d'exécution pourront être invoquées au cas par cas. Pour répondre efficacement aux nouvelles nécessités de programmes exigeant une action rapide, l'application de procédures accélérées sera sollicitée en cas de besoin.

30. Conformément à la politique d'évaluation du PNUD, le programme de pays sera suivi et évalué en regard du cadre de résultats et de ressources du PNUD, qui sera complété par des indicateurs mesurables dans le cadre du plan d'action du programme de pays. Le cas échéant, des évaluations des projets, des résultats et des thèmes seront effectuées au moyen des capacités nationales.

31. Le PNUD contribuera à accroître les capacités nationales de planification, de suivi et d'évaluation en renforçant les capacités institutionnelles et individuelles de gestion fondée sur les résultats.

32. Le coût du programme de pays est estimé à 242,2 millions de dollars, dont 6,5 millions de dollars proviendront des ressources ordinaires et 235,7 millions de dollars seront mobilisés auprès du gouvernement égyptien, de tiers, du Fonds pour l'environnement mondial, du secteur privé et de plusieurs fonds d'affectation spéciale.

Égypte : cadre de résultats et d'allocation des ressources (2013-2017)

[Lorsque des sigles apparaissent dans le texte, se reporter à la liste de la dernière page.]

Priorités ou objectif national : Réduire le nombre de pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté national**Décision n° 1 du programme de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)** : Les décisions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 du PNUAD qui traitent de la réduction de la pauvreté par des programmes de protection sociale plus efficaces, la création d'emplois et le suivi de la pauvreté en vue de l'élaboration de politiques en faveur des pauvres fondées sur des indications concrètes.**Indicateurs** : Valeur annuelle moyenne du transfert par habitant des mesures de protection sociale du gouvernement vers les pauvres; ratio des pauvres au non-pauvres pour la valeur annuelle moyenne du transfert par habitant des mesures de protection sociale du gouvernement; pourcentage de pauvres et de non-pauvres bénéficiant des transferts par habitant des mesures de protection sociale du gouvernement; nombre de politiques, programmes et initiatives en faveur des micro, petites et moyennes entreprises inclusives et sensibles aux considérations d'égalité hommes-femmes en faveur des pauvres en application, améliorées ou opérationnelles; nombre de nouvelles entreprises créées par des femmes; nombre de bénéficiaires ou de clients des prestataires de services aux entreprises (services de développement d'entreprise qui n'ont jamais été utilisés auparavant, ou services novateurs); nombre et situation des micro, petites et moyennes entreprises figurant dans des chaînes de valeur, nombre de possibilités d'emploi pour les jeunes hommes et femmes, en particulier pour les groupes qui ont particulièrement de mal à y accéder (notamment les femmes).**Objectif du plan stratégique correspondant** : Réduction de la pauvreté

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, critères et objectifs de la contribution du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par décision</i>
Le SFD offrira de nouveaux services aux MSME, et le Centre de modernisation industrielle présentera un modèle sur l'intégration dans la chaîne de valeur.	Le PAM appuiera le suivi des subventions alimentaires et des subventions en nature. <ul style="list-style-type: none"> L'AUC apportera un appui technique pour l'expansion des TMC. L'Agence de coopération des Pays-Bas et GIZ dispenseront des services de plaidoyer et des compétences techniques pour l'inclusion financière. L'UNIFEM s'efforcera de créer 	Le PNUD : <ul style="list-style-type: none"> Renforcera les aptitudes du SFD à concevoir des outils et services pour rendre la création de MSME plus aisée et plus durable. Aidera le SFD et le MOLD à concevoir des stratégies et des cadres de développement économique local. Renforcera les MOSS pour la protection sociale dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle loi de protection sociale. 	Indicateur 1 : Nombre de MSME bénéficiant de services financiers et/ou non-financiers offerts par le SFD. Critère : 4,4 millions de MSME; Objectif : 500 000 MSME (classées par type de service) Indicateur 2 : Le MOISA met en œuvre un autre système de ciblage de la protection sociale. Critère : transfert monétaire conditionnel piloté à l'aide d'un système de subventions en nature mais avec des fuites; Objectif : Le MOISA renforce les programmes de protection sociale et assure un meilleur ciblage par la conception, l'expérimentation et le pilotage d'autres programmes de protection sociale afin d'assurer l'équité et la justice sociale. Indicateur 3 : Des références aux politiques du PNUD produisent des outils	1. Promotion de modèles inclusifs de création d'emplois et de développement des marchés, y compris des services d'appui financier et non-financier aux MSME. 2. Assistance technique et renforcement des capacités pour les MOSS pour permettre l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle loi de protection sociale. 3. Conception d'outils de conception de politiques en faveur	Ordinaires 2 567 059 dollars Autres 149 000 000 dollars

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, critères et objectifs de la contribution du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par décision</i>
<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère de l'éducation et l'IDSC fourniront les données pour la production d'instruments de suivi. L'ICT-TF de l'Égypte aidera à la création d'une conjoncture économique saine pour les MSME, encouragera l'initiative sociale et accroîtra les emplois et les revenus en utilisant des solutions ICT. 	des initiatives du secteur privé dans la chaîne de valeur.	<ul style="list-style-type: none"> Produira des outils de suivi de la pauvreté et des OMD, y compris des études de résilience, et favorisera leur utilisation pour l'application de mesures en faveur des pauvres. Expérimentera et documentera des modèles de développement des marchés et suscitera une prise de conscience et renforcera les capacités d'orientation des produits dans le sens de la responsabilité sociale des entreprises. 	<p>de suivi de la pauvreté. Critère : Précédents outils de suivi de la pauvreté produits par le PNUD 11 NHDR, 5 MDGR et 26 GHDR; Objectif : Les politiques nationales comprennent des références aux outils de suivi de la pauvreté produits par le PNUD (2 NHDR, 1 MDGR, au moins 10 GHDR et des études de résilience)</p> <p>Indicateur 4 : L'ICT-TF de l'Égypte a conçu des cours/modules pour accroître l'emploi indépendant et les possibilités d'emploi des jeunes. Critère : pas de cours/modules disponibles; Objectif : 10 cours/modules conçus/disponibles pour accroître l'emploi indépendant et les possibilités d'emploi des jeunes</p>	des pauvres, y compris des NHDR, des MDGR et des GHDR, et des études de résilience. 4. Création de possibilités d'emploi pour les jeunes dans le secteur privé.	

Priorités ou objectif national : Amélioration des résultats des institutions démocratiques des points de vue de la transparence, de la responsabilité, de l'état de droit et d'une plus grande satisfaction des citoyens vis-à-vis des services publics

Décision n° 1 de l'UNDAF/programme de pays : Décisions 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 de l'UNDAF concernant de la gouvernance démocratique, qui visent à renforcer les capacités nationales et locales et les systèmes de planification, de budget et de M&E décentralisés, inclusifs et sensibles aux considérations d'égalité hommes-femmes, à optimiser l'utilisation des TIC pour améliorer la prestation, la transparence et les règles anti-corruption des services publics ; à promouvoir une intégration plus profond des droits de l'homme dans les systèmes nationaux ; à renforcer le leadership et la présence des femmes et des jeunes et la sensibilité aux besoins immédiats de la transition vers la démocratie

Indicateurs : Nombre d'autorités centrales et locales utilisant la méthodologie LED dans le processus de planification, les processus de planification, de budget sectoriels sensibles aux considérations d'égalité hommes-femmes; nombre d'autorités gouvernementales centrales et locales appliquant un suivi fondé sur les observations, une évaluation et des normes opérationnelles appuyant l'élaboration des politiques et assurant la transparence; nombre d'unités chargées de la réduction des risques et du règlement des conflits activées à l'échelon local; Cadre juridique et institutionnel décentralisé en place pour la planification et le budget régionaux; pourcentage d'application des recommandations et observations des organes des Nations Unies chargés de la surveillance des traités et des rapporteurs spéciaux; pourcentage de cas de FMG chez les filles et les adolescentes âgées de 15 à 17 ans; nombre de programmes animés par la société civile traitant des droits des femmes et des jeunes et de la plupart de la population exposée à des risques, en particulier des personnes vivant avec le VIH/sida ; stratégie nationale de lutte contre la corruption et nombre de lois amendées de manière à être conformes à l'UNCAC; nombre de services fournis à l'aide de nouveaux moyens et ou de structures telles que syndicats d'étudiants, ONG de jeunes et centres de jeunesse; pourcentage de jeunes participant à des travaux de volontariat; nombre de documents de référence et de sites web servant à renforcer la transparence; normalisation des règles de performance appliquées aux personnes chargées de l'administration électorale; manifestations du changement dans la politique gouvernementale découlant de 3-4 forums. Objectif du plan stratégique correspondant : gouvernance démocratique

Contribution du partenaire gouvernemental	Contributions d'autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, critères et objectifs de la contribution du PNUD	Résultats indicatifs du Programme de pays	Ressources indicatives par décision
<p>Le MOLD aidera les gouvernorats pilotes à concevoir et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le NCHR aidera les ONG et les ministères à appliquer les recommandations de l'UPR. Le comité national élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Le Conseil national des femmes mettra en place la plateforme pour le renforcement des capacités des femmes. Le MSAD, le MOT et le MCIT élaborent des politiques pour permettre la prestation de services efficaces et de qualité. Une disposition constitutionnelle et une loi sont en place pour créer un organe de gestion électorale indépendant. Les autorités nationales tireront des enseignements 	<ul style="list-style-type: none"> L'USAID aidera le gouvernement pour la décentralisation fiscale, administrative et politique. L'OHCHR fournira un appui technique pour le respect des droits de l'homme à travers les organes de surveillance des traités de défense des droits de l'homme. L'UNODC et l'UE aideront à aligner les politiques nationales sur l'UNCAC. L'USAID, l'UNICEF et l'ACDI s'efforceront de promouvoir une plus forte participation politique des jeunes et des femmes. Les partenaires de développement aideront à dispenser une assistance technique aux autorités électorales. 	<p>Le PNUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournira un appui technique et politique au MOLD pour la formulation de stratégies de développement local et d'un plan de renforcement des capacités Aidera la GOPP pour la planification urbaine stratégique et la création d'observatoires urbains Aidera le NCHR pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'UPR et la promotion des droits économiques et sociaux Dispensera une assistance technique pour renforcer les connaissances et les capacités opérationnelles des organes de surveillance et de lutte contre la corruption Renforcera la voix, les aptitudes à l'encadrement et l'action volontaire des femmes et des jeunes Fournira un appui technique pour les forums de jeunes aux échelons national et local Renforcera les capacités nationales de gestion des conflits, de 	<p>Indicateur 1 : Nombre de stratégies de développement local formulées et mises en œuvre au niveau gouvernemental. Critère : Pas de stratégies disponibles. Objectif : Stratégies de développement local formulées dans 5 gouvernorats et mises en œuvre dans 2 gouvernorats.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de plans urbains stratégiques et d'initiatives d'assainissement de bidonvilles exécutés selon une approche fondée sur les parties prenantes. Critère : Pas de plans urbains stratégiques en place et absence de cadre de M&E. Objectif : Au moins 10 plans urbains stratégiques finalisés aux niveaux régional, national et des districts.</p> <p>Indicateur 3 : (%) d'exécution de l'UPR et des recommandations du CEDAW par le gouvernement. Critère : Le rapport (2010) du Comité du CEDAW et les 124 recommandations de l'UPR ont été adoptés par l'Égypte. Objectif : Au moins 50 % des recommandations sont appliquées.</p> <p>Indicateur 4 : Un cadre national d'indicateurs de la lutte contre la corruption est conçu et adopté. Critère : Aucune mesure nationale de lutte contre la corruption n'est finalisée et adoptée. Objectif : Un cadre national d'indicateurs de lutte contre la corruption est finalisé et adopté.</p> <p>Indicateur 5 : Une unité RBM opérationnelle au sein du MSAD et coordination des efforts de développement des capacités en RBM avec des partenaires nationaux. Critère : Aucun centre de ce type n'existe actuellement; les capacités nationales de RBM ont besoin d'améliorations. Objectif : Un centre RBM est établi et les capacités d'un noyau de personnel du MSAD et d'entités nationales chargé des systèmes et procédés RBM sont</p>	<ol style="list-style-type: none"> Les LED sont institutionnalisées au niveau du gouvernement. Élaboration de propositions de plans urbains stratégiques aux niveaux national et régional, y compris pour les agglomérations du Caire et d'Alexandrie Renforcement de la capacité du NCHR à actualiser et suivre la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme et l'UPR Le dialogue national est renforcé pour les indicateurs de l'établissement du cadre national de lutte contre la corruption dialogue. La capacité de RBM est renforcée au sein du MSAD en tant que centre d'excellence, ainsi que d'un certain nombre d'entités nationales. Amélioration de l'efficacité et du professionnalisme des pratiques électorales et de l'administration des élections 	<p>Ordinaires 3 273 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres 65 800 000 dollars</p>

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, critères et objectifs de la contribution du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par décision</i>
d'expériences comparables pour élaborer des politiques et stratégies spécifiques pour l'Égypte.		réduction des risques de catastrophe et de déminage <ul style="list-style-type: none"> Aidera les autorités nationales à concevoir et mettre en œuvre des politiques d'aide aux handicapés et à combattre les MGF Utilisera des expériences comparatives en justice transitionnelle; appuiera les transformations de la police, les élections, le dialogue démocratique et le développement des instances parlementaires Dispensera une assistance technique aux autorités électorales Intégrera les droits de l'homme à l'enseignement supérieur Pilotera des solutions ICT novatrices pour accroître l'efficacité du gouvernement 	renforcées. Indicateur 6 : Augmentation de la mise en œuvre de bonnes pratiques électorales par les autorités électorales lors d'élections et création d'un organe de gestion des élections. Critère : Un organe de gestion des élections reste encore à créer et des améliorations ont été apportées aux pratiques électorales, telles que le fait de rendre explicites les procédures électorales afin d'assurer l'homogénéité tout au long des élections. Objectif : Augmentation du nombre de bonnes pratiques électorales appliquées sur la base des pratiques internationales. Indicateur 7 : Nombre de services gouvernementaux accessibles par téléphone portable. Critère : 150 services gouvernementaux fondés sur les TIC disponibles sur l'internet, dont deux par téléphone portable. Objectif : 100 e-services accessibles par téléphone portable.		

Priorités ou objectif national : Risques de changement climatique gérés plus efficacement et gestion plus durable de l'environnement.

Décision de l'UNDAF/programme de pays : Décisions 5.1, 5.2, et 5.3 de l'UNDAF en matière d'environnement, qui traitent de l'adoption et de la mise en œuvre efficace par le gouvernement égyptien de saines politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et programmes axés sur les secteurs vulnérables, les groupes et les lieux géographiques à haut niveau de risque et sur la promotion de zones protégées et de la biodiversité.

Indicateurs : Nombre de saines politiques et de programmes d'adaptation au changement climatique conçus ; nombre de projets d'adaptation mis en œuvre; quantité de substances qui appauvrissent la couche d'ozone; réduction des émissions de dioxyde de carbone découlant d'interventions appuyées par le système des Nations Unies; nombre de zones protégées avec l'appui du système des Nations Unies. Objectif du plan stratégique correspondant : Énergie et environnement.

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, critères et objectifs de la contribution du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par décision</i>
L'EEAA et d'autres autorités étudieront et adopteront de nouvelles mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique. Le Conseil suprême de l'énergie facilitera la conversion des édifices publics à des systèmes d'éclairage économes en énergie. Les autorités chargées des zones protégées favoriseront la viabilité financière et une gestion plus efficace des zones protégées.	La FAO, le PAM, le PNUE, l'UNESCO, l'UNICEF et l'IOM étudieront diverses dimensions de l'impact du changement climatique. L'AFD, la KfW, l'UE et la GIZ s'emploieront à promouvoir des mécanismes de financement d'un bon rendement énergétique, et le PNUE dirigera une étude de « l'économie verte ». Le gouvernement italien appuiera la préservation de la nature et du patrimoine culturel.	<p>Le PNUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettra en place de nouvelles mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets • Pilotera la conversion de 20 édifices publics à un éclairage économe en énergie • S'efforcera de promouvoir un modèle de viabilité financière pour les zones protégées et renforcera l'aptitude de l'EEAA à appliquer ce modèle • Renforcer les capacités du gouvernement dans les domaines : des énergies renouvelables, de la gestion des déchets solides et de l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone 	<p>Indicateur 1 : Nombre de politiques nationales conçues et adoptées qui comprennent des mesures d'adaptation au changement climatique. Critère : Les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique ne se traduisent pas par l'adoption de mesures. Objectif : Des mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans au moins une politique nationale.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre d'édifices publics économes en énergie. Critère : Un édifice public converti par le PNUD lors d'un cycle précédent. Objectif : 20 édifices publics économes en énergie.</p> <p>Indicateur 3 : Augmentation des revenus dégagés par 5 zones protégées appuyées par le PNUD. Critère : À définir lors de la sélection de 5 zones protégées Objectif : Augmentation de 25% des revenus dégagés par les zones protégées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation de recommandations pour les mesures d'adaptation au changement climatique dans des secteurs vulnérables. 2. Des modèles de mécanismes financiers et techniques sont conçus pour la conversion d'édifices publics à des systèmes d'éclairage économes en énergie. 3. Des plans d'activité et de gestion sont conçus pour certaines zones protégées et certains sites appartenant au patrimoine culturel 	<p>Ordinaires 705 941 dollars</p> <hr/> <p>Autres 20 900 000 dollars</p>

Liste des abréviations utilisées dans le tableau de l'annexe

AFD	Agence française de développement
AUC	American University in Cairo
ACDI	Agence canadienne de développement international
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CERE	Centre égyptien pour la responsabilité des entreprises
EEAA	Agence égyptienne chargée des questions d'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GHDR	Rapport de gouvernorat sur le développement humain
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale
GOPP	Organisation générale pour la planification physique
ICT-TF	Fonds d'affectation spéciale pour la technologie de l'information et de la communication
IOM	Organisation internationale pour les migrations
KFW	Banque allemande de développement
LED	Diode électroluminescente
MCIT	Ministère de la technologie de la communication et de l'information
MDG-TF	Fonds d'affectation spéciale pour les objectifs du Millénaire pour le développement
MDGR	Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement
MGF	Mutilation génitale féminine
MOISA	Ministère de l'assurance et des affaires sociales
MOLD	Ministère du développement local
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
MOT	Ministère des transports
MSAD	Ministère d'État chargé du développement administratif
MSMEs	Micro, petites et moyennes entreprises
M&E	Suivi et évaluation
NACC	Comité national de coordination de la lutte contre la corruption
NCHR	Conseil national des droits de l'homme
NGO	Organisation non-gouvernementale
NHDR	Rapport national sur le développement humain
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial

PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RBM	Gestion fondée sur les résultats
SFD	Fonds social de développement
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TMC	Transfert monétaire conditionnel
UE	Union européenne
UNCAC	Convention des Nations Unies contre la corruption
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPR	Examen périodique universel
USAID	United States Agency for International Development